

## Fiche d'aide à la lecture du Guide du programme Erasmus+ 2021

#ERASMUSPLUS  
#PARTICIPATIONDESJEUNES

### PARTICIPATION DES JEUNES

Activités qui se déroulent en dehors de tout cursus d'éducation formelle (temps scolaire, universitaire ou de formation professionnelle), qui encouragent, promeuvent et facilitent la participation des jeunes à la vie démocratique, à l'échelon local, régional, national et européen.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

Erasmus+ soutient des projets de participation menés par des jeunes au niveau local, national et/ou transnational. Ces projets peuvent être portés par des groupes informels de jeunes ou des organisations de jeunesse encourageant la participation des jeunes à la vie démocratique européenne et poursuivant un ou plusieurs des objectifs suivants:

- Offrir aux jeunes des possibilités de s'engager dans la vie civile et à y participer (en donnant aux jeunes des possibilités de se mobiliser dans leur vie quotidienne mais également de participer à la vie démocratique, dans le but d'assurer une participation civique, économique, sociale, culturelle et politique effective des jeunes de tous horizons, en accordant une attention particulière aux jeunes ayant moins d'opportunités);
- Sensibiliser les jeunes aux valeurs européennes communes et aux droits fondamentaux, et contribuer au processus d'intégration européenne, y compris par le biais d'actions de sensibilisation participant à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs de l'UE en matière de jeunesse ;
- Développer les compétences numériques et l'éducation aux médias des jeunes (en particulier pour accroître l'esprit critique des jeunes et leur capacité d'évaluer et de travailler avec l'information).
- Organiser des rencontres entre jeunes et décideurs politiques aux échelons local, régional, national et transnational ou contribuer au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.

#### CONTEXTE POLITIQUE

La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 établit un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, fondé sur la communication de la Commission européenne du 22 mai 2018 intitulée « Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes ». Dans le domaine clé « Mobiliser », la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse vise à encourager une participation civique, économique, sociale, culturelle et politique effective des jeunes. Cette stratégie promeut la participation des jeunes à la vie démocratique, encourage l'engagement social et civique et a pour ambition de garantir que tous les jeunes disposent des ressources nécessaires pour prendre part à la société.

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse comprend également un processus de dialogue avec les jeunes. Dans ce contexte, 11 objectifs européens en matière de jeunesse ont été élaborés en 2018, identifiant une série de domaines intersectoriels qui affectent la vie des jeunes et soulignant les défis à relever dans chacun d'eux. Sur la base des contributions des jeunes parties prenantes, chaque cycle de 18 mois du Dialogue Jeunesse de l'UE identifie des priorités thématiques spécifiques, désignées pour devenir le point central de la mise en œuvre de la Stratégie Jeunesse de l'UE au cours de la période visée.

## DESCRIPTION DES ACTIVITES

Les activités de participation des jeunes sont des activités d'apprentissage non formels qui encouragent la participation active des jeunes. Ces activités visent à leur permettre de vivre des expériences d'échange, de coopération, d'action civique et culturelle. Les activités soutenues doivent aider les participants à renforcer leurs compétences personnelles, sociales, citoyennes et numériques et à devenir des citoyens européens actifs.

Cette action encourage le recours à des formes de participation des jeunes alternatives, innovantes, intelligentes et numériques, comme le déploiement de la participation des jeunes dans divers secteurs et espaces (services de santé, infrastructures sportives, etc., aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé), afin d'offrir des possibilités de participation active aux jeunes de tous horizons.

Les activités de participation des jeunes peuvent être transnationales (mises en œuvre dans un ou plusieurs pays participants et impliquant des partenaires de plusieurs pays participants) ou nationales (mises en œuvre au niveau local, régional ou national et impliquant un ou plusieurs groupes informels de jeunes et/ou des organisations d'un seul pays participant). Les activités de participation des jeunes sont particulièrement adaptées à la mise à l'essai d'idées au niveau local et au suivi d'initiatives antérieures afin d'aider à étendre et à développer les idées réussies.

Toutes les activités de participation des jeunes, quel que soit le niveau auquel elles sont mises en œuvre, doivent avoir une dimension européenne et/ou une valeur ajoutée démontrée et chaque activité individuelle soutenue doit clairement contribuer à atteindre un ou plusieurs des objectifs de l'action énumérés ci-dessus.

Les activités soutenues peuvent prendre la ou les formes suivantes: ateliers, débats, jeux de rôle, simulations, utilisation d'outils numériques, campagnes de sensibilisation, formations, réunions et autres formes d'interaction en ligne ou hors ligne entre les jeunes et les décideurs, consultations, événements d'information, etc.

Voici quelques exemples d'activités pouvant être mises en place dans le cadre d'un projet:

- Ateliers en ligne ou en présentiel, ou rencontres, séminaires et autres événements/processus menés au niveau local, régional, national ou transnational, offrant un espace consacré à l'information, au débat et à la participation active des jeunes sur des questions qui ont trait à leur vie quotidienne en tant que citoyens européens actifs, et, idéalement, comprenant, entraînant ou assurant le suivi des interactions avec des décideurs et d'autres parties prenantes concernées par ces questions;
- Consultations menées auprès des jeunes afin de répertorier les thèmes ou les problématiques qui les concernent particulièrement (dans un contexte local, régional, national ou transnational) et de définir leurs besoins en matière de participation pour aborder ces thèmes ou problématiques;
- Campagnes de sensibilisation portant sur la participation des jeunes à la vie démocratique;

- Facilitation de l'accès à des espaces virtuels ou physiques ouverts, sûrs et accessibles pour les jeunes, afin d'offrir des possibilités concrètes pour apprendre à participer à la vie et aux processus démocratiques;
- Simulations du fonctionnement des institutions démocratiques et des rôles des dirigeants politiques dans ces institutions.

## MISE EN PLACE D'UN PROJET

Un projet soutenu par cette Action devrait comporter une ou plusieurs des activités décrites ci-dessus. Les activités peuvent être combinées de manière flexible, en fonction des objectifs du projet et des besoins de l'organisation ou des organisations participantes et des participants.

Un projet est mis en œuvre par un ou plusieurs groupes informels de jeunes, une ou plusieurs organisations, ou une combinaison des deux. Le(s) groupe(s) informel(s) de jeunes et/ou les organisations participantes doivent être identifiés au moment de la candidature. Si seul un groupe informel de jeunes est impliqué, l'un d'entre eux dépose la candidature au nom du groupe. Si plusieurs groupes ou organisations sont impliqués, l'un d'entre eux prend le rôle de coordinateur et postule pour l'ensemble du projet au nom du partenariat.

Un projet se déroule en quatre étapes : la planification, la préparation, la mise en œuvre et le suivi. Les organisations participantes et les jeunes impliqués dans les activités doivent jouer un rôle actif dans toutes ces étapes, améliorant ainsi leur expérience d'apprentissage ("activités conçues par des jeunes pour des jeunes").

- **Planification** (définition des besoins, des objectifs, des résultats d'apprentissage, des formats d'activité, élaboration du programme de travail, calendrier des activités, etc.)
- **Préparation** (dispositions pratiques, mise en place d'accords avec les partenaires, confirmation du ou des groupes cibles des activités envisagées, préparation des participants sur le plan linguistique/interculturel/de l'apprentissage et des tâches, etc. ;
- **Mise en œuvre** des activités ;
- **Suivi** (évaluation des activités, recensement et documentation des acquis d'apprentissage des participants, ainsi que la diffusion et l'utilisation des résultats du projet). Dans le cadre de la phase de suivi, chaque projet devrait envisager de fournir aux jeunes participants un retour d'information sur les résultats concrets du projet, y compris sur la manière dont ces résultats ont été communiqués aux autres parties prenantes et/ou utilisés par celles-ci.

## INCLUSION ET DIVERSITE

Le programme Erasmus+ vise à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès, l'inclusion et l'équité dans toutes ses actions. Les organisations doivent concevoir des activités de projet accessibles et inclusives, en tenant compte des opinions des participants ayant moins d'opportunités et en les impliquant dans le processus de prise de décision.

- Les activités de participation des jeunes sont particulièrement adaptées à l'inclusion des jeunes ayant moins d'opportunités :
- Les activités de participation des jeunes sont conçues comme un format d'action de base avec des paramètres très flexibles (durée, nombre de participants, activités nationales/transnationales, etc.), qui peuvent être facilement adaptés aux besoins spécifiques des jeunes ayant moins d'opportunités ;
- **Les groupes informels de jeunes réalisant un projet d'activités de participation des jeunes**

**peuvent être soutenus par un coach**<sup>1</sup>. Les services d'un coach peuvent être particulièrement pertinents et utiles pour soutenir les jeunes ayant moins d'opportunités dans le développement et la réalisation de leurs projets.

- Les objectifs de l'action consistent notamment à offrir aux jeunes des possibilités d'apprendre à participer à la société civile, ainsi qu'à améliorer la maîtrise du numérique et des médias. Les projets poursuivant ces objectifs peuvent être particulièrement utiles pour aider les jeunes ayant moins d'opportunités à surmonter certains des défis auxquels ils peuvent être confrontés.

Les activités de participation des jeunes sont également particulièrement adaptées pour travailler de manière thématique sur l'inclusion et la diversité dans la société, par exemple pour soutenir la lutte contre les stéréotypes, favoriser la compréhension, la tolérance et la non-discrimination.

## RENFORCEMENT D'UNE COMMUNAUTE ENGAGEE

L'intégration d'activités permettant le renforcement de la notion de communauté entre pairs dans les projets d'activités de participation des jeunes est fortement encouragée. Dans la mesure du possible, de telles activités devraient s'efforcer de durer au-delà de la durée des projets soutenus et de devenir pérennes. Le cas échéant, les projets d'activités de participation des jeunes peuvent tirer parti des plateformes de renforcement de la communauté déjà existantes sur le portail européen de la jeunesse.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

Organisation participante éligible	<p>L'organisation doit être établie dans un pays du programme ou dans un pays partenaire voisin de l'UE (voir « Eligible countries », partie A du Guide). Cela peut concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Une organisation à but non lucratif, une association, une ONG ;</li><li>Une ONG européenne œuvrant dans le domaine de la jeunesse ;</li><li>Un organisme public à l'échelon local, régional ou national ;</li><li>Un organisme à but lucratif œuvrant dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. (RSE)</li><li>Un groupe informel de jeunes<sup>2</sup></li></ul>
Qui peut déposer une demande ?	<p>Toute organisation ou groupe participant établi dans un pays membre du programme peut assumer le rôle de demandeur. Cette organisation soumet une demande au nom de toutes les organisations participantes associées au projet.<sup>3</sup></p> <p><b>NB :</b> Une copie PDF de la demande de subvention doit impérativement être envoyée au Correspondant Régional référent.</p>
Nombre et profil des organisations	<p><u>Projets nationaux</u> de participation des jeunes : au moins une organisation participante doit être impliquée.</p>

<sup>1</sup> En fonction de leurs besoins, les groupes informels de jeunes peuvent avoir recours à un ou à plusieurs coaches pendant le projet.

<sup>2</sup> Groupe d'au moins quatre jeunes âgés de 13 à 30 ans. L'un des membres du groupe, âgé d'au moins 18 ans, exerce le rôle de représentant et engage sa responsabilité au nom du groupe. Veuillez consulter le lexique du guide pour connaître la définition exacte d'un groupe informel. Dans le cadre de cette action et de toute disposition s'y rapportant, "un groupe informel de jeunes" relève de la notion d'organisation participante". Lorsqu'il est fait référence à une "organisation participante", celle-ci couvre également le terme de "groupe informel de jeunes".

<sup>3</sup> Les organisations participantes devront signer un mandat à l'organisation candidate. Les mandats doivent être fournis au moment de la demande et au plus tard au moment de la signature de la convention de subvention. Pour plus d'informations, veuillez consulter la partie C de ce guide.

	<u>Projets transnationaux</u> de participation des jeunes : au moins deux organisations participantes de pays différents doivent être impliquées.
Durée du projet	<b>Entre 3 et 24 mois</b>
Durée de l'activité	Durée flexible, liée au projet pédagogique
Participants éligibles	<b>Les jeunes âgés de 13 à 30<sup>4</sup> ans</b> résidant dans le pays des organisations participantes et les décideurs concernés par les thèmes abordés par le projet.
Lieux des activités	Les activités doivent se dérouler dans le pays d'une ou plusieurs organisations participantes ou dans le pays d'un siège d'une institution de l'Union européenne <sup>5</sup> .

## MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Où déposer ?	Auprès de l'Agence nationale du pays où l'organisation candidate est établie au nom de toutes les organisations participantes impliquées dans le projet
Quand déposer pour les structures non accréditées ?	<p><b>Round 1 : 11 mai 2021 à 12:00 (heure de Paris)</b> pour les projets commençant entre le 01/08/2021 et le 31/12/2021</p> <p><b>Round 2 : 5 octobre 2021 à 12:00 (heure de Paris)</b> pour les projets commençant entre le 01/01/2022 et le 31/05/2022</p>
Comment déposer ?	Lien vers le formulaire : <a href="https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-applications/screen/home/opportunities?opportunitiesBy=Field&amp;id=Youth">https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-applications/screen/home/opportunities?opportunitiesBy=Field&amp;id=Youth</a> Pour plus de détails, se reporter à la partie C du guide du programme.

## CRITERES DE SELECTION

Pertinence, raison d'être et incidence (30 points)	La pertinence du projet par rapport:
	Aux objectifs de l'action;
	Aux besoins des organisations participantes et des participants.
	La mesure dans laquelle le projet portera sur l'une ou sur plusieurs des priorités recensées dans le cadre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse ou des objectifs pour la jeunesse européenne.
	La mesure dans laquelle le projet permet de produire des acquis d'apprentissage de grande qualité pour les participants.
	La mesure dans laquelle le projet offre une valeur ajoutée européenne.

4 Veuillez prendre en compte les points suivants :

âge minimum requis: les participants doivent avoir l'âge minimum requis à la date de début de l'activité;

limite d'âge maximum: les participants ne doivent pas dépasser l'âge maximal indiqué à la date de début de l'activité.

5 Les sièges des institutions de l'Union européenne sont Bruxelles, Francfort, Luxembourg, Strasbourg et La Haye.

L'incidence potentielle du projet:

- sur les participants ainsi que sur les organisations participantes pendant le cycle de vie du projet et au-delà;
- en dehors des organisations et des personnes participant directement au projet, aux niveaux local, régional, national et/ou européen ou mondial.
- La mesure dans laquelle le projet comprend des mesures visant à pérenniser ses résultats au-delà du cycle de vie du projet.
- La mesure dans laquelle le projet permet de contribuer aux dimensions du programme relatives à l'inclusion et à la diversité, à l'écoresponsabilité, au numérique et à la participation.
- La mesure dans laquelle le projet intègre des primo demandeurs et des organisations moins expérimentées à l'action.
- La mesure dans laquelle le projet porte sur des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

La cohérence entre les besoins identifiés, les objectifs du projet, les profils des participants et les activités proposées ;

La clarté, la complémentarité et la qualité de toutes les phases du projet : préparation (y compris celle proposée aux participants), mise en œuvre et suivi des activités ;

La mesure dans laquelle les jeunes sont impliqués dans toutes les phases des activités ;

La mesure dans laquelle les activités sont conçues de manière accessible et inclusive et sont ouvertes aux participants ayant des expériences et des compétences diverses.

Qualité de la  
conception du  
projet  
(40 points)

La qualité des méthodes d'apprentissage participatives non-formelles proposées, y compris les méthodes virtuelles ;

La qualité des mécanismes de reconnaissance et de validation des acquis d'apprentissage des participants, ainsi que l'utilisation cohérente des outils de transparence et de reconnaissance européens.

La représentation équilibrée des participants en termes de pays et de genre ;  
L'adéquation et l'efficacité des mesures prévues pour assurer la sécurité et la protection des participants ;

La mesure dans laquelle les activités incluent des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

Qualité de la  
gestion du  
projet  
(30 points)

La qualité des modalités pratiques et des mécanismes de gestion et de soutien.  
La qualité de la coopération et de la communication entre les participants du ou des groupes et les organisations participantes, ainsi qu'avec les autres acteurs concernés.  
La qualité des mesures d'évaluation des différentes phases et des résultats du projet.  
Le caractère adéquat et la qualité des mesures visant à diffuser les résultats du projet au sein des organisations participantes et en dehors de celles-ci.

## REGLES DE FINANCEMENT

Le budget du projet doit être établi selon les règles de financement suivantes (en euros) :

### SUBVENTION MAXIMALE ACCORDEE PAR PROJET POUR LES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES JEUNES : 60.000 EUR

#### FINANCEMENT PRINCIPAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

LIGNE BUDGÉTAIRE	COÛTS ÉLIGIBLES ET RÈGLES APPLICABLES	MONTANT
<b>Gestion du projet</b>	Coûts liés à la gestion et à la mise en œuvre du projet (préparation et réalisation des réunions de projet, préparation, réalisation, évaluation, diffusion et suivi des activités, par exemple). Mécanisme de financement: contribution aux coûts unitaires. Règle d'attribution: en fonction de la durée du projet.	500 Euros par mois
<b>Coûts de coaching (Uniquement pour les groupes informels)</b>	Coûts liés à la participation d'un coach au projet. Mécanisme de financement: contribution aux coûts unitaires. Règle d'attribution: en fonction du pays où l'activité a lieu et du nombre de journées de travail. La demande d'aide financière visant à couvrir les coûts liés à la participation d'un coach doit être motivée dans le formulaire de demande. La durée de l'intervention du coach n'est pas liée à la durée du projet	Voir le tableau B.3, par jour de travail Maximum 12 jours
<b>Soutien à l'inclusion</b>	Coûts additionnels concernant directement les participants ayant moins d'opportunités et leurs accompagnateurs, les décideurs et les facilitateurs (y compris les frais de voyage et de séjour justifiés si une subvention n'est pas demandée pour ces participants par	100% des coûts éligibles



	l'intermédiaire des catégories budgétaires « Voyage » et « Contribution aux frais de séjour »). Mécanisme de financement: coûts réels. Règle d'attribution: la demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'agence nationale. Règle d'attribution : la demande doit être justifiée par le demandeur et approuvée par l'Agence nationale.	
<b>Coûts exceptionnels</b>	Coûts liés à la constitution d'une garantie financière, si exigée par l'agence nationale dans le cadre du contrôle de la capacité financière. Frais de visa et frais connexes, titres de séjour, vaccins et attestations médicales. Mécanisme de financement: coûts réels. Règle d'attribution: la demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'agence nationale.	<b>Garantie financière</b> : 80% des coûts éligibles <b>Frais de voyage onéreux</b> : 80 % des coûts éligibles <b>Frais de visa et frais connexes, permis de séjour permis de séjour, vaccinations, certificats médicaux</b> : 100% des coûts éligibles

### TABLEAU B3 COÛTS D'ACCOMPAGNEMENT

Pays	Coach (enseignant/formateur/chercheur/ Animateur de jeunesse...) Contribution unitaire par jour
Danemark, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Suède, Liechtenstein, Norvège.	241 €
Belgique, Allemagne, France, Italie, Finlande, Islande.	214 €
République tchèque, Grèce, Espagne, Chypre, Malte, Portugal, Slovénie	137 €
Bulgarie, Estonie, Croatie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, République de Macédoine du Nord, Turquie.	74 €



## FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE POUR LES EVENEMENTS PHYSIQUES REALISES DANS LE CADRE DU PROJET

LIGNE BUDGÉTAIRE	COÛTS ÉLIGIBLES ET RÈGLES APPLICABLES	MONTANT
<p><b>Soutien aux évènements de participation</b></p>	<p>Coûts liés à l'organisation de conférences, de séminaires et d'événements nationaux et transnationaux, etc. À l'exception du personnel des organisations participantes/des membres de groupes informels de jeunes et des facilitateurs, car la participation de ces participants aux réunions relève de la catégorie budgétaire « Gestion du projet ». Mécanisme de financement: contribution aux coûts unitaires. Règle d'attribution: en fonction du nombre de participants à l'événement, en incluant les décideurs dans le calcul, mais pas les facilitateurs.</p>	<p>100 Euros par participant</p>

## FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LES ACTIVITES DE MOBILITE EFFECTUEES DANS LE CADRE DU PROJET DE PARTICIPATION

LIGNE BUDGÉTAIRE	COÛTS ÉLIGIBLES ET RÈGLES APPLICABLES	MONTANT		
<b>Soutien au voyage</b>	Participation aux frais de voyage des participants, ainsi que des chefs de groupes et des personnes les accompagnant, de leur lieu d'envoi jusqu'à l'endroit de l'activité, plus trajet retour.	Distance de voyage	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
	<p><b>Mécanisme de financement</b> : contribution aux coûts unitaires.</p> <p><b>Règle d'attribution</b> : en fonction de la distance à parcourir et du nombre de personnes.</p> <p>Le demandeur doit indiquer la distance entre le lieu d'origine et le lieu de l'activité en utilisant le calculateur de distance proposé par la Commission européenne : <a href="https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr">https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr</a></p> <p>Pour les activités itinérantes, le demandeur doit additionner les distances entre les différents lieux et choisir la tranche de distance correspondant au total<sup>6</sup>.</p>	0 – 99 km	23 €	N/A
		100 – 499 km	180 €	210 €
		500 – 1999 km	275 €	320 €
		2000 – 2999 km	360 €	410 €
		3000 – 3999 km	530 €	610 €
		4000 – 7999 km	820 €	N/A
		8000 km et plus	1500 €	N/A
<b>Contribution aux frais de séjour:</b>	Coûts relatifs à la subsistance (Frais d'hébergement et de restauration...)	Voir le tableau A2.1, par participant et par jour.		
	<b>Mécanisme de financement</b> : contribution aux coûts unitaires.			

<sup>6</sup> Par exemple, si un participant de Madrid (Espagne) prend part à une activité itinérante se déroulant d'abord à Rome (Italie) puis à Ljubljana (Slovénie); a) le demandeur calculera d'abord la distance entre Madrid et Rome (1365,28 KM), puis entre Rome et Ljubljana (489,75 KM) et additionnera les deux distances (1855,03 KM) b) sélectionnera la fourchette de distance applicable (c'est-à-dire entre 500 et 1999 KM) et c) calculera la subvention de l'UE qui contribuera aux frais de voyage du participant de Madrid à Ljubljana (via Rome) et retour (275 EUR).

	<p><b>Règle d'attribution :</b> Basé sur le nombre de jours, par participant, incluant les leaders, facilitateurs (si nécessaire), accompagnateurs, incluant également un jour de voyage après l'activité et jusqu'à quatre jours additionnels pour les participants recevant un forfait de voyage vert.</p>	
Soutien pour l'inclusion	<p>Coûts relatifs à l'organisation d'activité de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités.</p> <p><b>Mécanisme de financement :</b> contribution aux coûts unitaires.</p> <p><b>Règle d'attribution :</b> Basé sur le nombre de participants ayant moins d'opportunités. (A JUSTIFIER dans la demande de subvention) à l'exclusion des facilitateurs et des décideurs.</p>	100 EUR par participant
Coûts exceptionnels	<p>Frais de voyage onéreux des participants, y compris pour les personnes accompagnantes, les décideurs et les facilitateurs, y compris pour l'utilisation de moyens de transport plus propres et à plus faibles émissions de carbone.</p> <p><b>Mécanisme de financement :</b> contribution aux coûts unitaires.</p> <p><b>Règle d'attribution :</b> la demande de ces coûts exceptionnels doit être motivée et prouvée dans la demande de subvention.</p> <p>Ces derniers devront être justifiés lors du rapport final.</p>	80 % des coûts éligibles

Ce document n'est pas exhaustif ; il est une aide à la lecture du Guide du programme 2021.  
Seul le Guide du Programme en anglais fait foi.

## TABLEAU DES COÛTS D'ACTIVITE

	Participation des jeunes, soutien individuel, en Euros par jour.
	A2.1
Allemagne	41
Autriche	45
Belgique	42
Bulgarie	32
Chypre	32
Croatie	35
Danemark	45
Espagne	34
Estonie	33
Finlande	45
France	38
Grèce	38
Hongrie	33
Irlande	49
Islande	45
Italie	39
Lettonie	34
Liechtenstein	45
Lituanie	34
Luxembourg	45
Malte	39
Norvège	50
Pays-Bas	45
Pologne	34
Portugal	37
République de Macédoine	28
République Tchèque	32
Roumanie	32
Slovaquie	35
Slovénie	34
Suède	45
Turquie	32
Serbie	29
Pays Partenaires	29